

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ÉTÉ DONNÉE
PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE
DU 4 JUILLET 2024

N° 2024-23

DÉCISION prise le 10 décembre 2024 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Novembre 2024

- Aide alimentaire	1521,00 €
- Aide financière	1230,40 €
- Aide ménagère	157,80 €
- Restauration scolaire	2914,00 €
- Allocation trimestrielle	750,00 €

A Caluire et Cuire, le 10 décembre 2024
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

